

La Société de fiducie Olympia (« Olympia ») est heureuse d'offrir la possibilité de détenir des titres du marché dispensé dans ses comptes autogérés.

### Admissibilité du compte

- L'admissibilité des actions ou d'autres titres d'entités privées en tant que « placements admissibles » pour des régimes enregistrés et des CELI, ils doivent être soumis à diverses exigences de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu (la « Loi »).
- En raison de la complexité de la loi, ces décisions sont le plus souvent prises par des fiscalistes professionnels qualifiés. Olympia n'est pas en mesure de se prononcer à ce sujet et ne fournit pas d'opinions sur cette question.

### Documents requis pour l'examen initial

Le processus d'examen peut prendre jusqu'à deux semaines à compter de la réception de tous les documents requis. Tous les documents doivent être des versions finales ; les ébauches ne sont **pas** acceptées. **Des documents supplémentaires peuvent également être demandés au cours de l'examen.**

Document	Exigences
<b>Lettre d'opinion fiscale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non requise si le titre n'est détenu que dans des comptes non enregistrés.</li> <li>• Doit être adressée à et écrite pour la Société de fiducie Olympia.</li> <li>• Doit être remplie et soumise par un comptable professionnel agréé (CPA) indépendant ou un avocat fiscaliste.</li> <li>• Doit indiquer l'admissibilité des titres en tant que placements admissibles pour les régimes enregistrés et les CELI et faire référence au paragraphe applicable de l'article 4900 du Règlement de l'impôt sur le revenu (Canada).</li> </ul>
<b>Certificat d'agent ou certificat de fiduciaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligatoire si mentionné dans la lettre d'opinion fiscale.</li> </ul>
<b>Notice d'offre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligatoire si les titres sont distribués en vertu de la dispense relative à la notice d'offre.</li> <li>• Le format doit être approuvé par la (les) commission(s) sur les valeurs mobilières appropriée(s).</li> </ul>
<b>Entente de souscription</b> et tous les autres documents relatifs à la souscription applicables.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Par exemple, la reconnaissance de risque, le formulaire d'investisseur admissible, etc.</li> </ul>
<b>Formulaire - Évaluation et renseignements sur l'émetteur</b> (formulaire Olympia)	
<b>Fiche de modalités et états financiers préparés par la direction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non requis si les titres sont distribués en vertu de la dispense relative à la notice d'offre.</li> <li>• Les états financiers doivent être au minimum un avis au lecteur.</li> </ul>
<b>Rapport de profil d'entreprise</b> actuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non requis si les titres sont distribués en vertu de la dispense relative à la notice d'offre et sont vendus par un CMD.</li> <li>• Doit être daté dans les 30 jours suivant l'évaluation.</li> <li>• Doit inclure des renseignements sur le directeur.</li> </ul>
<b>Documents de marketing</b> ou <b>plans d'affaires</b> utilisés par l'émetteur pour promouvoir le placement	

Document	Exigences
<b>Preuve de propriété des titres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Doit être sous la forme d'un certificat physique ou d'une déclaration du Système d'inscription directe (SID) (si elle est émise par un agent de transfert).</li> <li>Si des certificats physiques sont délivrés, un <b>spécimen de certificat</b> est requis.</li> <li>Les certificats ne peuvent inclure aucun texte concernant les privilèges.</li> </ul>

Une fois l'examen terminé, si la demande est approuvée, le titre sera mis à la disposition des investisseurs pour achat par l'intermédiaire du portail Olympiast.

Une évaluation des titres doit être fournie annuellement ou à lors de toute modification de prix des titres. Olympiast se réserve le droit de demander des mises à jour concernant les renseignements sur l'émetteur et les titres. Olympiast, à sa seule discrétion, se réserve le droit de refuser tout titre ou émetteur du marché dispensé.

Pour obtenir une liste et des renseignements détaillés sur les documents requis avant le financement, veuillez consulter *Titres du marché dispensé - Documents requis pour le financement*.

- Pour les souscriptions en \$ US payés en \$ US, le spécimen de chèque NUL doit être tiré d'un compte en \$ US détenu dans une institution financière canadienne.

### Frais d'examen

Veuillez noter que des frais seront facturés avant d'examiner le dossier. L'examen ne commencera pas avant que les frais aient été payés **et** que tous les documents requis aient été soumis.

Les frais d'examen sont **de 500 \$ + taxes applicables** si la distribution de l'émetteur utilise la dispense de notice d'offre du *Règlement 45-106 (art. 2.9)*, ou **de 1 000 \$ + taxes applicables** si la distribution de l'émetteur est effectuée au moyen de toute autre dispense relative aux valeurs mobilières.

Pour les sociétés en commandite de placement dans les petites entreprises (SECPPE) :

- En raison de la complexité des types de placements qui peuvent être détenus au sein des SECPPE, si Olympiast procède à l'examen, il sera assujéti à un taux horaire déterminé au moment de l'approbation.

Olympiast se réserve le droit de procéder à un examen annuel de tous les fonds. Si un examen supplémentaire est requis, les dossiers peuvent être assujétiés à des frais d'examen supplémentaires.

### Le financement

Chaque mois civil, l'émetteur peut effectuer une offre de titres détenus, en totalité ou en partie, par Olympiast sans frais supplémentaires. Les offres supplémentaires de titres effectuées par l'émetteur au cours du même mois civil peuvent être assujétiés à des frais supplémentaires payables par l'émetteur à Olympiast, à sa seule discrétion.